REGLEMENT TRAIL DES GORGES DU CHAMBON et du MONTBRONNAIS

Cette épreuve est inscrite au calendrier des courses hors-stade de la Charente.

Elle est soumise à la réglementation de la commission Départementale des courses hors-stades et de la FFA

- 1/ L'association est couverte par une assurance en responsabilité civile + spécifique événementiel auprès de la FFA et auprès D'Allianz pour le canitrail conforme aux dispositions prévues par le code du sport, les participants licenciés sont couvert par leur propre licence, les autres participants s'assure personnellement.
 - ▶ Important= épreuves sous certificat médical obligatoire de de 12 mois pour les non licenciés y compris canitrail jusqu' au 1^{er} avril 2024 a partir de cette date un PPS pourra être présenté a la place du certificat médical qui ne sera valable que 3 mois lien PPS https://pps.athle.fr/
 - **Epreuves ouvertes aux licenciés en cours** FFA-UFOLEP-ASPTT-FFSA-FFH-FNPN et pour le canitrail FSLC
 - Poute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
 - ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

INFOS IMPORTANTE certificat médical – de 12 mois pour tous les non licenciés jusqu' au 1^{er} avril 2024 a partir de cette date un PPS pourra être présenté a la place du certificat médical qui ne sera valable que 3 mois lien PPS https://pps.athle.fr/

Au 1^{er} septembre 2024 ce PPS remplace tout certificat médical pour participer aux épreuves chronométrées

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée

Nouvelle réglementation ffa concernant les TRAIL en accord avec l'ITRA

Les courses sont classées par « km-effort » ; le « km-effort » est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d'un km par 100m de dénivelé positif. Concernant le TGCM

86km + $\frac{26}{00}$ m += 112km taille M / 44km + $\frac{13}{00}$ m += 55km taille s /30 km + $\frac{9}{80}$ m += 40km taille xs18km + $\frac{4}{00}$ m += 22km taille xxs course a partir de junior / 12 km + $\frac{3}{00}$ 00M += 15km est ouvert au cadet

- catégories et distances autorisées en fonction de l'âge cadet maximum 15 km junior maximum 25 km
- ⇒ Pas d'inscriptions sur place concernant les courses chronométrées et <u>épreuves limitées à 800 participants</u> par volonté organisationnelle et liés aux obligations responsable de sécurité, passages privés et environnementales de l'organisation –
- ⇒l organisation se réserve le droit de fermer l'accès inscriptions lorsque le cota est atteint sur certaines distances
- ⇒ Les tarifs pratiqués sur les courses chronométrées comprennent les lots de bienvenue, les ravitaillements, les secours, le système de chronométrage +commission plateforme bancaire et inscriptions

- ► Epreuve 86 kms SOLO a partir de 20 ans nécessitant une bonne condition physique départ 4h30 : matériel obligatoire : lampe frontale en état chargé, téléphone portable, sifflet, vêtements appropriés un numéro de secours sera apposé sur le dossard en cas de besoin, port de 1.500ml d'eau obligatoire et gobelet ou gourde réutilisable, course en semi auto suffisance, 5 ravitaillements solide/liquide + 5 points eau autonome = DEPART 4H30 briefing sécu 4h15 salle des fetes de Montbron
- 2 barrières horaires seront appliquées sur l'ultra

<mark>Barriere horaire au 50ieme km</mark> soit 7h30 de course au lieu dit chez Chassagne, l'organisateur arrê tera tous participants des 86 kms à 12h30 à cette barrière. (6km/h)

Barriere horaire au 64 ieme kms au lieu dit Lavallade: l'organisateur arrêtera tous participants des 86 kms à 15h45 à cette barrière. (6km/h)

Par sécurité ce point pourra faire l'objet de rapatriements Si besoin Il sera considéré comme hors Course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

COURSE CERTIFIEE ITRA 3 points ITRA 86 km / 2700m+ 'UTMB index

QUALIFIER 100K

Le 42 kms SOLO à partir de 20 ans <u>nécessitant une bonne condition physique</u> départ 8H00 : matériel obligatoire : téléphone portable, sifflet, vêtements appropriés un numéro de secours sera apposé sur le dossard en cas de besoin, port de 1.500ml d'eau obligatoire et gobelet ou gourde réutilisable, course en semi auto suffisance, 3 ravitaillements solide/liquide + 3 points eau = DEPART 8H00 briefing sécu 7H45 salle des fetes de Montbron départ : 8h00

- 3ravitaillements solide/liquide + 2 points eau = DEPART 8H00 briefing sécu 7H45 salle des fetes de Montbron départ : 8h00
 - 1 barrière horaire sera appliquée sur le marathon

Barriere horaire au 30ieme km soit 5h15 de course au lieu dit chez Chassagne, l'organisateur arrêtera tous participants des 42 kms à 13h30 à cette barrière. (6km/h) le coureur pourra être redirigé sur le 30km (sans classement) Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

COURSE CERTIFIEE ITRA 2points ITRA 42 kms / 1200m+ 'UTMB INDEX

QUALIFIER 50K

UTMB site: <u>www.utmbmontblanc.com</u>

Le 30 kms SOLO à partir de 20 ans <u>nécessitant une bonne condition physique</u> départ 8h15 : matériel obligatoire : port de 0.500ml d'eau obligatoire et gobelet ou gourde réutilisable, course En semi auto suffisance, 3 ravitaillements solide/liquide + 2/3 points eau = DEPART 8H15 briefing sécu 8H00 salle des fetes de Montbron départ : 8h15

UTMB site: www.utmbmontblanc.com

3<mark>/ Epreuve du 18 km</mark> a partir de 18 ans - <mark>18 kms</mark> départ salle des fetes de Montbron <mark>09h30</mark> 4<mark>/ Epreuve de 12 km</mark> a partir de 15 ans avec ap -<mark>12 km</mark> départ salle des fetes de Montbron 10h00

Celle du <mark>30 km</mark> a partir de 20 ans, 30 kms départ 8h15 <mark>86 et 42 km</mark> a partir de 20 ans : 42 kms départ 8h00

Canitrail 12 kms à partir de 18 ans avec autorisation parentale: départ salle des fetes de Montbron 8h30 règlement spécifique à lire plus bas (course limitée à 50 équipages)

4/ ravitaillements

12 kms et canitrail : 1 ravitaillement solide/liquide à kms

18 kms: 1 ravitaillement solide/liquide a kms 6

30 kms : 3 ravitaillements solide/liquide+2/3 point eau au km 10,14 et23 42 kms : 3 ravitaillements solide/liquide +3/4 points eau aux kms 11-20-30

86 kms : 5 ravitaillements solide/liquide + 4/5 points eau aux kms 13-29-41-50-67

+ Ravitaillement liquide et plus arrivée + 1 ravitaillement solide arrivée pour tous salle des fetes

+plateau repas a l'arrivée proposé pour les 30/18/12/cani au tarif de 4° Plateau repas compris dans l'inscription de l'ultra 86 et du marathon 42

5/ L'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeur, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre a un quelconque remboursement.

Annulation d'inscription en cas de maladie ou accident du concurrent le mettant dans l'impossibilité de participer : pas de remboursement de l'engagement/hébergement/repas -seul l'engagement sera Valable pour l'année suivante sous approbation de l'organisation et sous certificat faisant foi

6/ Les participants doivent respecter le code de la route lors des passages sur celle-ci dégageant les Organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tous recours contre les organisateurs en cas de dommage et de séquelles

Les carrefours urbains dangereux seront protégés par des signaleurs. Cette épreuve est soumis à une déclaration préfectorale avec obligations sécuritaires lié à la fédération et a la compétition

7/ Les participants sur le circuit doivent secours et assistance a toutes personnes en danger. Mise a disposition secours : médecin sur site, 1 ambulance et leurs secouristes.2 infirmières, 2 Postes secours, signaleurs munis de téléphone, 2 quads sécurité sur les passages routes. + Secouristes pompiers bénévoles coureurs participatifs signalés sur tous les parcours. Les zones du parcours seront définies par des nominations panneaux Afin de vous repérer et signaler aux secours si besoin votre emplacement.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

8/ Tout abandon doit être signalé et le dernier coureur sera suivi par l'association.

- 9/ Les participants doivent respecter l'environnement, la vallée de la Tardoire ainsi que les passages privés des propriétaires qui sont signalés lors de leur passage exclusivement le jour du Trail. Obligation de suivre scrupuleusement les chemins balisés et interdiction de jeter quelconque déchets sous peine de disqualification. (Réglementation zone natura 2000 et CREN Poitou Charente pour zones classées réserve naturelle)* lire le paragraphe environnement —chartre éco participants-ainsi que disposition anti dopage-(La réserve naturelle traversée comporte une réglementation et autorisation spécifique qui incombe des obligations environnementales a l'organisation)
- * Manifestation a label développement durable le sport s'engage –agenda 21 en place Tri sélectifs sur le site mis en place partenaire calitom
- gobelets biodégradables-site covoiturage privilégié par site KLIKEGO

ATTENTION EPREUVES SANS GOBELETS PLASTIQUES SUR LES RAVITAILLEMENTS

INFOS IMPORTANTES

Les parcours sont en grande partie privés et autorisés par les propriétaires le jour du TRAIL :

par respect pour eux nous ne dévoilons les parcours que sur le site de départ

Merci de ne pas dévoiler vos traces GPS en public et sur strava

les passages signalés privés sont interdits en dehors de la course

Une responsabilité peut être mise en jeu lors de passage sur des propriétés prives hors tgcm

ATTENTION : INFORMATION sécu des risques potentiels de la pratique de sport nature en milieu Naturel (à lire obligatoirement sur site) l'engagement du concurrent vaut acceptation de celui-ci.

- 10/ Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés lors de cette manifestation, inscrits par leurs noms aux résultats affichés publiquement.
- 11/ <u>CHRONO</u> : Le chronométrage est assuré par un professionnel OK-TIME

12/ RECOMPENSES:

- $\underline{3}$ premiers scratch H/F 86 solo, 42, 30 ,18 et 12kms y compris canitrail 1^{er} charentais et charentaise du 86 kms
- 1er de chaque catégorie hors scratch h/f toutes dist.non cumulable sauf canitrail
- 1er club le mieux représenté, lots régionaux et partenaires lots sportifs

Compte tenu des parcours longue distance proposés les récompenses auront lieu a partir de 12h00 a la salle des fetes de Montbron et suivant les arrivées.

13/<u>Respect du parcours et de son balisage</u> : toute personne qui pourrait volontairement raccourcir ou ne pas respecter le parcours balisé et fléché- sera sanctionné de + 1h00 sur son temps réel - des contrôles inopinés seront effectués sur les parcours.

Balisage réutilisable spécifique TEAM 16 (rubalise réutilisable marquage TEAM 16, flèches nominatives couleur orange et fanions team 16)

14/Anti dopage

Les participants aux courses running s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport et le Règlement fédéral de lutte contre le dopage.

L'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix. L'athlète doit justifier de son identité lors du contrôle (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ou une autre pièce (document d'état civil avec filiation, livret militaire, carte d'électeur ou carte vitale), voire témoignage.

CLAUSE SPECIFIQUE

« Tout engagement est personnel .Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motif que ce soit Toute personne rétrocèdent son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation »

14/ENGAGEMENT CONTRACTUEL: L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. L organisateur ne sera rendu responsable en cas de non respect de ce règlement

Canitrail

Règlement interne au canitrail de la manifestation Trail des gorges du Chambon et du montbronnais

Art 1

L'Association **TEAM 16 CLUB MULTISPORTS**, organise une manifestation sportive de type CANITRAIL le dimanche 29 septembre 2024

au départ de Montbron salle des fetes

Art 2

Les autorisations sont données par la commune de MONTBRON ECURAS

Les avis par :le service de la protection des populations de la préfecture de la CHARENTE La fédération délégataire FSLC

>>Les RTS et le règlement de course de la FSLC sont les documents de référence << LE TEAM 16 est couvert en RC par l'assurance ALLIANZ. Les participants licenciés sont couvert par leur propre licence, les autres participants s'assurent personnellement.

Art 3

La manifestation est ouverte à toute personne physique, couverte par :

- une licence du sport dédié, les licences de sport incluant de la course a pied
- d un certificat médical de non contre indication à la compétition ou a partir du 1^{er} sept 2024 un PPS a partir de 18 ans pour le canitrail

Art 4

Les catégories sont définies

Senior: 1983-2004 **Master1**: 1973-1984 **Master2**: 1963-1974 **Master3**: avant 1963

Cette compétition n'étant pas affiliée à aucune fédération Les résultats n'entrent pas en ligne de compte pour un quelconque championnat

Art 5

Le parcours est adapté aux catégories et les catégories aux difficultés du parcours 1 seul parcours de 12 km ouvert a partir de 18 ans

Art 6

Les horaires prévisionnels pour la journée 8h contrôle des chiens et équipements 8h30 départ des canitrail (maximum 50) 11h récompenses des 3 premiers équipages h-f

Art 7

Le passage vétérinaire est obligatoire pour tous les chiens inscrits et par tirage au sort les chiens participants doivent être à jour de tous leurs vaccins et avoir 24 mois révolus La parvovirose (P) L'hépatite de Rubarth (H)

La maladie de Carré (C) La leptospirose (L) La rage (R)

et Toux de chenil

Tout chien refusé par le service vétérinaire ne se verra pas remettre de dossard aucun remboursement ne sera proposé.

Art 8

Le directeur de course peut légitimement modifier les horaires La longueur des parcours annuler l'organisation

S'il pense que des risques immédiats de bonne tenue sont possibles.

Il pourra également infliger des pénalités si des actes de non Fair-play ou de non respect des règles de course sont avérés, dans ce cas il proposera a des participants de statuer avec lui.

Art 9

Remise des Récompenses

3 premiers Scratch H/F

Art 10

Le présent règlement devra être ratifié à l'inscription, il sera donc censé être lu, compris et accepté par le participant

ANNEXE AU CANITRAIL

*tenue en laisse obligatoire sur le site de départ et en course

Tout concurrent est responsable du comportement de son chien sur le site de course.

Carnet vacc. À jour en sa possession le jour de la course

Chien de + de 2 ans pour le canitrail -matériel conforme La laisse ou longe avec amortisseur de 2 mètres maximum en extension et harnais est obligatoire

Refuser que son animal se désaltère sur un point d'eau ou point d'eau naturel vaudra disqualification/ Quelles que soient les conditions de course, de températures, un concurrent inscrit a la possibilité De ne pas courir s'il estime que son chien est malade ou blessé et affaiblis ou présentant un état physique incompatible à la discipline.

Les chiennes gestantes ou allaitantes.

Il est interdit de maltraiter ou de tirer l'animal de force

Si un chien n'est plus apte à courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le Coureur n'est pas autorisé à finir l'épreuve.

Un numéro de secours sera inscrit sur dossard afin de récupérer l'animal et son maitre si besoin au poste de ravitaillement/ obligation du port d'un système d'hydratation pour l'animal minimum 600ml Tous les coureurs sont responsables du bien-être de leurs chiens ainsi que leur état de santé avant le départ

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance de l'animal ou en cas de non respect du présent règlement toutes inscriptions valent approbation du présent règlement!

ATTENTION LE CANITRAIL n'est pas un canicross : le terrain est accidenté et comporte du dénivelé il est important d'être a l'écoute de votre chien et de s'arrêter quand il veut se désaltérer au cours du parcours ou marcher si besoin

Vous longerez une rivière sur tout le parcours puis 1 passage de rivière a 4km et un ravitaillement a 6 kms rivière a proximité à 9km fontaine naturelle à 11 km point eau à 1 arrivée pour vous et votre compagnon a 4 pattes

Affiché le jour de l'épreuve et sur site internet